

QUESTIONS SOCIALES

- Le revenu de solidarité active - (20pts)

Né d'une expérimentation, supervisée par le ancien Commissaire aux solidarités et de lutte contre la pauvreté, Martin Hirsch, le RSA a été institutionnalisé en 2008. La création naît de la fusion entre deux aides sociales existantes: le Revenu Minimum ^{d'Insertion} (RMI) et l' ~~Allocation~~ ^{Allocation} de Parent Isolé. L'objectif était de réussir une meilleure insertion, là où le RMI avait échoué. En outre, en plus d'éviter la pauvreté, il devait permettre la signature de contrats entre les bénéficiaires de l'allocation et le département pour assurer cette insertion, condition de ~~X~~ versement de l'allocation. Or, le bilan du RSA sur l'insertion n'est pas encourageant. Les dépenses d'insertion incombant au département au titre de l'action sociale ont été sacrifiées au profit du versement du RSA. Par ailleurs, la naissance du RSA a coïncidé avec la fusion des ASSEDIC et de l'ANPE créant Pôle Emploi, dont le début a été marqué par des excès de fonctionnement. L'insertion en a été fortement impactée. Par conséquent, l'une des composantes du RSA, le RSA "activité" et non "solaire" a été transformé en "prime d'activité" pour répondre aux besoins de la population. Elle peut, par exemple être attribuée à des travailleurs de moins de vingt-cinq ans et son nombre de bénéficiaires potentiels s'est amoindri par rapport au RSA "activité" (environ 60%). Ainsi, comme le RSA a connu un franc succès auprès de la population, des voix s'élèvent en faveur d'un revenu universel.